

**AFR/RC15/R7 :**

Le Comité régional,

Après examen du document AFR/RC15/5 relatif à la procédure à suivre pour la désignation des Directeurs régionaux et notamment dans son annexe 1 qui comporte un rapport du Directeur général,

1. PREND NOTE de ce document ;
2. DECIDE dont renvoyer la discussion à sa prochaine session.

Septembre 1965, **15**, 6